

# **MOT DU MAIRE**

Chers (es) administrés (es),

La crise sanitaire, économique et sociale a marqué nos populations et certains d'entre nous, plus profondément. Une volonté collective anime l'équipe municipale pour vous soutenir dans vos divers besoins, en particulier celui de la santé. Ainsi, la vaccination contre la COVID fait naturellement partie de nos préoccupations. Nous pouvons vous accompagner vers un lieu de vaccination.

Dans ce bulletin vous trouverez toutes les informations et coordonnées relatives à la vie de la commune, aux réalisations mises en œuvre ces derniers mois et aux projets à venir.

Nous sommes dans une commune où il fait bon vivre. Le développement est progressif et les nouveaux habitants sont les bienvenus.

Aujourd'hui, face à la pandémie et à une nouvelle façon de vivre, continuons à nous protéger, à respecter les gestes barrières, dans un respect mutuel les uns avec les autres.

Que cette année 2021 soit tournée vers la sérénité et une ouverture vers un nouveau développement économique ainsi qu'une bonne santé pour tous.

Dans ce contexte difficile, nous restons à votre écoute,

Avenez bien toin de vous.

Arlette HUAN, votre Maire.

Directeur de publication : Arlette Huan, Composition du bulletin : Équipe municipale,

Bulletin annuel complété par les journaux de Notre-Dame-de-la-Mer.

Création graphique : LeKri-Design©,

Photographies:

Mairie de Notre-Dame-de-la-Mer© et Pixabay© Imprimé en mars 2021 par Print'O Clock©.

# SOMMAIRE

LA MAIRIE			
◆ L'équipe municipale	p.04	♦ Les démarches administratives	n 10
<ul><li>Les commissions et comités</li></ul>	p.07	◆ Les numéros utiles	TOTAL CO.
<ul> <li>Les délégués auprès de syndicats</li> </ul>		<ul> <li>Les élections et le recensement</li> </ul>	
Budget	p.09		,
LA VIE COMMUNALE			
◆ Les réalisations et les projets		♦ Les deux cimetières	
◆ La salle des fêtes		♦ Les lieux d'activités	
♦ L'état civil	p.19	♦ L'environnement à Notre-Dame-de-la-Me	rp.21
		(CODIE)	
LA COMMUNAUTE DE COMM			
<ul> <li>Présentation rapide et coordonne</li> </ul>	ées	p.22	
LA BIE	3LIOTH	ÈQUE	p.23
		TIONS	
LES A	SSOCIA	ATIONS	p.24
	4 1		
<b>ENFANCE ET JEUNESSE</b>	1		
♦ Les assistantes maternelles	p.25	Alashudas	- 26
♦ L'école	p.25	♦ Les lycées	
◆ Le périscolaire	p.26	<ul><li>◆ Les transports</li><li>◆ L'accueil de Loisirs</li></ul>	
♦ Le collège Marcel Pagnol	p.26	Laccaell de Loisirs	ρ.20
INFORMATIONS DIVERSE	S	200	1 2 pm
Mission locale du Mantois	p.29	◆ CIPAM, refuge pour animaux	p.33
◆ Pour les séniors		♦ Chiens dangereux	p.33
- Aide administrative	p.30	♦ Le mot des pompiers	p.34
- Retraite			No.
- Télésurveillance VITARIS	p.32		
- Alzheimer	p.32		
	43,000		
L'HISTOIRE DE NOTRE-DAME	-DE-LA	A-MER	p.35

# LA MAIRIE

# L'ÉQUIPE MUNICIPALE



Liste des noms de gauche à droite de la 1ère rangée : M<sup>me</sup> Huan Arlette (*Maire*), M. Mailloc Jean-Luc (1<sup>er</sup> adjoint), M. Mary Jacques (2<sup>e</sup> adjoint), M. Berry Alain, M. Bodevin Alban, M. Bouvery Bruno, de la 2ème rangée : M. Brebion Thomas, M<sup>me</sup> Couplan Fabienne, M. Chevallier Michel, M. Fillot Vincent, M. Jolivel Dominique, M<sup>me</sup>. Le Floch Aurélie, M. Lopez Jean-François, de la 3ème rangée : M<sup>me</sup> Mojrano Henriette, M<sup>me</sup> Poree Dominique, M. Raynal Didier, M. Verdure Luc, M. Vigneron Luc, M. Wurtz Thierry.

# LISTE DES CONSEILLERS MUNICIPAUX

# La Haie de Béranville

Madame HUAN Arlette, Le Maire Monsieur MARY Jacques, 2° adjoint Monsieur JOLIVEL Dominique Madame POREE Dominique

# Jeufosse

Monsieur BERRY Alain

# Notre-Dame-de-la-Mer

Monsieur BOUVERY Bruno Madame COUPLAN Fabienne Madame LE FLOCH Aurélie

# Le Grand Val

Madame MOJRANO Henriette Monsieur WURTZ Thierry

# **RD89**

Monsieur VERDURE Luc

# Les Coursières

Monsieur MAILLOC Jean-Luc, 1er adjoint Monsieur BREBION Thomas Monsieur LOPEZ Jean-François

# Le Chêne Godon

Monsieur BODEVIN Alban

# Les Coutumes

Monsieur FILLOT Vincent Monsieur VIGNERON Luc

# **Port-Villez**

Monsieur RAYNAL Didier

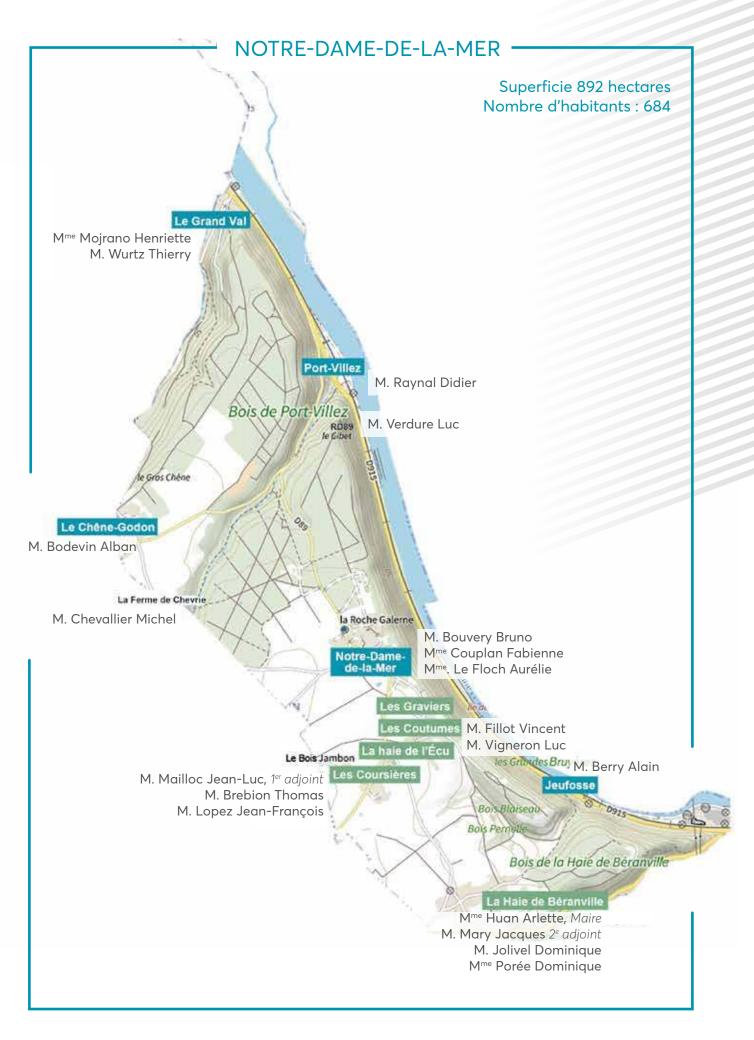
# La Ferme de Cheurie

Monsieur CHEVALLIER Michel

Pour toute correspondance, merci de contacter la Mairie :

1 place de la Mairie 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

1 01 30 93 06 16 secretariat@ndlm78.fr



# LE PERSONNEL MUNICIPAL

# SERVICE ADMINISTRATIF



Madame Marie-Claire SIEGFRIED Secrétaire de Mairie © secretariat@ndlm78.fr



Madame Lucie MOTOT Service périscolaire et bibliothèque media@ndlm78.fr

# SERVICE SCOLAIRE



Madame Sonia PADE ATSEM

# SERVICE PÉRISCOLAIRE



Madame Céline LE BRIS



Madame Nathalie DEBRIX

# SERVICE TECHNIQUE



Monsieur David BERTULOT

# LES COMMISSIONS

Madame Arlette HUAN est présidente des deux commissions.

# ◆ La Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

La CCID intervient en matière de fiscalité directe locale. Son rôle est consultatif. La désignation des membres est donnée par la Direction des Finances Publiques.

# Elle se compose de :

Titulaires:

Jean-Luc MAILLOC, Michel CHEVALLIER, Jacques MARY, Thierry WURTZ, Henriette MOJRANO, Aurélie LE FLOCH.

# Suppléants :

Alban BODEVIN, Daniel LAMARRE, Thomas BREBION, Alain BERRY, Fabienne COUPLAN, Luc VIGNERON.

# ◆ La commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres est l'organe chargé, pour les collectivités territoriales, d'examiner les candidatures et les offres lors de projets de travaux et d'en attribuer le marché.

# Elle se compose de :

**Titulaires:** 

Jean-Luc MAILLOC, Alban BODEVIN.

# Suppléants :

Thomas BREBION, Vincent FILLOT, Michel CHEVALLIER.

# LES COMITÉS CONSULTATIFS

Un comité consultatif est constitué de conseillers municipaux et d'habitants de la commune qui sont chargés d'émettre un avis sur le problème d'intérêt communal concerné.

La commune de Notre-Dame-de-la-Mer comprend 6 comités consultatifs :

### **◆ Comité Travaux :**

# Membres du conseil :

Arlette HUAN, présidente, Michel CHEVALLIER, Jean-Luc MAILLOC, vice-président, Vincent FILLOT, Alban BODEVIN, Jacques MARY. Thomas BREBION,

# Membre extérieur :

Ghislaine BERTIN.

# **◆** Comité Patrimoine et Environnement :

### Membres du conseil :

Arlette HUAN, présidente,
Michel CHEVALLIER, vice-président,
Alain BERRY,
Fabienne COUPLAN,
Vincent FILLOT,
Jean-François LOPEZ,
Jean-Luc MAILLOC,
Dominique POREE,
Luc VERDURE,
Luc VIGNERON.

# Membre extérieur :

Florentin LEMERCIER.

# ◆ Comité Sports et Loisirs :

# Membres du conseil :

Arlette HUAN, présidente, Luc VIGNERON, vice-président, Thomas BREBION, Vincent FILLOT, Aurélie LE FLOCH, Jean-Luc MAILLOC, Dominique POREE. Membre extérieur : Paul DALMAS.

# ◆ Comité Action Sociale :

# Membres du conseil :

Arlette HUAN, présidente, Jacques MARY, vice-président, Fabienne COUPLAN, Henriette MOJRANO, Dominique POREE. **Membres extérieurs :** Emilie FILLOT, Philippe FRUGIER.

# ◆ Natura 2000 :

Luc VERDURE.

◆ Correspondant défense :

Jean-François LOPEZ, Didier RAYNAL.

# LES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DE SYNDICATS

◆ Service départemental d'Incendie et de Secours (SDIS/SISP 78)

**Titulaires:** 

Arlette HUAN, Bruno BOUVERY. Suppléants :

Didier RAYNAL, Aurélie LE FLOCH.

◆ Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS)

Titulaire:

Jacques MARY.

Suppléant :

Alain BERRY.

◆ Syndicat Intercommunal des Eaux de Bonnières (SIERB)

**Titulaires:** 

Jean-Luc MAILLOC, Jacques MARY. Suppléants:

Thomas BREBION, Vincent FILLOT.

◆ Syndicat des Eaux de Perdreauville (SEPE)

**Titulaires:** 

Arlette HUAN, Michel CHEVALLIER. Suppléants:

Vincent FILLOT, Jean-François LOPEZ. ◆ Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY)

Titulaire:

Bruno BOUVERY.

**Suppléante :** Arlette HUAN.

◆ Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY)

Titulaire:

Arlette HUAN.

Suppléant:

Thomas BREBION.

◆ Communauté des Communes Porte Ile de France (CCPIF)

Titulaire:

Arlette HUAN.

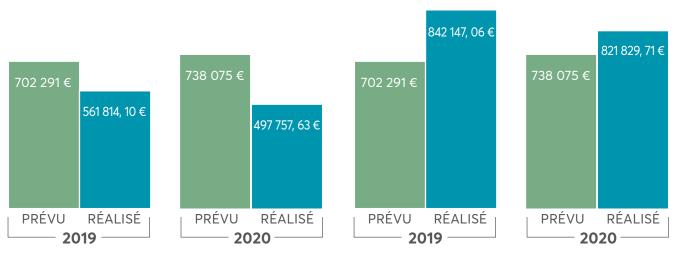
Suppléant :

Michel CHEVALLIER.

# **BUDGET**

# DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

# RECETTES DE FONCTIONNEMENT



# DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

# RECETTES D'INVESTISSEMENT



 $() \bigcirc$ 

# LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

**FranceConnect**, c'est la solution proposée par l'État pour sécuriser et simplifier la connexion à plus de 700 services en ligne.

Consulter l'ensemble des démarches sur le site https://franceconnect.gouv.fr

Pour créer son compte, il vous suffit de vous identifier avec un compte que vous connaissez déjà parmi les plus courants ( ameli.fr, impots.gouv.fr...)

- ♦ Vous pourrez accéder à plus de 700 services en lignes, tels que :
  - Impôts,
  - Demande de passeport ou de carte d'identité (formulaire de pré-demande),
  - Changement d'adresse,
  - Demande d'inscription sur les listes électorales,
  - Tout ce qui concerne les transports (carte grise, permis...),
  - Tous les sites principaux de votre santé et de votre retraite,
  - Et bien d'autres...



# La Pré Plainte en Ligne

Vous êtes victime d'un vol, d'une dégradation, d'une escroquerie de vos biens commis par un auteur inconnu et vous disposez d'un accès internet :

https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr

Dès votre pré-plainte effectuée, les services de police ou de gendarmerie vous contacteront pour vous proposer un rendez-vous qui permettra d'enregistrer votre plainte.

# ◆ Les avantages de la pré-plainte :

- Gain de temps pour la victime qui de son domicile remplit le formulaire
- Choix du lieu de confirmation de la plainte et de l'horaire de rendez-vous au commissariat ou à la gendarmerie

Il est important de veiller à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs. Seule la signature du document au commissariat ou à la gendarmerie vaut dépôt de plainte.

# **Permanences**

# Défenseur des droits

M. THIBAULT

Sous-Préfecture 18-20, rue de Lorraine 78201 Mantes-La-Jolie

Conciliateurs de Justice

M. PIERREAU

Mairie Mairie

7, rue Georges Herrwyn 78270 Bonnières sur Seine

M. SANTOS

Centre Culturel Louis Jouvet 43, rue Georges Herrwyn 78270 Bonnières sur Seine ©01 30 92 22 51

jean-rene.thibaud@defenseurdesdroits.frsur rendez-vous le mercredi en journée

©01 30 98 98 50

denis.pierreau@conciliateurdejustice.fr
 → permanence le samedi de 9h à 12h

laurent.santos@conciliateurdejustice.fr
 → permanence le mercredi de 17h à 20h

# **Affaires sociales**

# Assistantes sociales

**CCPIF** 

2 Rue du Clos Prieur, 78840 Freneuse ©01 30 83 68 36 Sur rendez-vous le lundi sur rendez-vous le mardi et vendredi après-midi

La mairie reste à votre disposition pour répondre et vous aider dans vos interrogations et vos démarches.



# TABLEAU DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

Pour obtenir	Où s'adresser	Quelles pièces à fournir	Observations
Attestation d'accueil	Mairie du domicile	- Pièces d'identité de l'hébergeant et de l'hébergé, - Date et durée du séjour, - Dernière quittance de loyer ou acte de propriété, - Justificatif de ressources et de domicile, - Un timbre de 30€.	30€ en timbre fiscal
Baptème civil	Mairie du domicile	<ul> <li>Livret de famille des parents ou acte de naissance de l'enfant,</li> <li>Justificatif de domicile de moins de 3 mois,</li> <li>Carte d'identités des parrains et/ou marraines.</li> </ul>	Gratuit
Déclaration de naissance (après naissance)	Mairie du lieu de naissance	- Pièces d'identité des déclarants et/ou livrets de famile, - Certificat médical de naissance.	Gratuit, Présence des deux parents obligatoire.
Déclaration de décès	Mairie du lieu du décès	- Livret de famille et/ou carte d'identité du défunt, - Certificat de décès établi par le médecin, - Pièce d'identité du déclarant.	Gratuit
Extrait d'actes de décès	Mairie du lieu du décès	- Donner le nom et prénoms et la date du décès.	Gratuit, Demande écrite obligatoire.
Extrait d'actes de mariage	Mairie du lieu du mariage	- Indiquer les nom, prénoms et la date du mariage (nom de jeune fille pour les femmes mariées), - Copie de la pièce d'identité du demandeur ainsi que son lien de parenté.	Gratuit Demande écrite obligatoire
Extrait d'actes de naissance	Mairie du lieu de naissance	- Indiquer le nom, prénoms et la date de naissance (nom de jeune fille pour les femmes mariées) ainsi que la filiation, - Copie de la pièce d'identité du demandeur ainsi que son lien de parenté.	Gratuit, Demande écrite obligatoire.
Légalisation de signature	Mairie du domicile	- Document à signer, - Pièce d'identité.	Gratuit, Demande écrite obligatoire.
Recensement Militaire	Mairie du domicile	- Livret de famille des parents, - Pièces d'identité de l'enfant concerné, - Justificatif de domicile de moins de 3 mois des parents.	Gratuit, Garçons et filles doivent se présenter dés le mois de leur 16 ans (délai de 3 mois maximum).
Livret de famille	Mairie du domicile	- Donner le nom, les prénoms et la date des personnes concernées (parents, enfants).	Gratuit
Reconnaissance avant naissance	Toutes les Mairies	- Pièces d'identité des déclarants.	Gratuit
Reconnaissance après naissance	Toutes les Mairies	- Pièces d'identité des déclarants, - Acte de naissance de l'enfant.	Gratuit
Inscription liste électorale	Mairie du domicile	- Carte d'identité du demandeur, - Justificatif de domicile de moins de 3 mois.	Gratuit
Mariage	Mairie du domicile	- Dossier à retirer directement à la Mairie.	Gratuit
Certificat de vie	Mairie du domicile	- Pièce d'identité.	Gratuit
Carte nationale d'identité	Toutes les Mairies équipées d'un système à empruntes (Bonnières-sur-Seine, Vernon, Mantes-la-jolie)	CERFA papier ou pré-demande en ligne  Pour une première demande :  - Acte de naissance de moins de 3 mois ou pièce d'identité  - Justificatif de nationalité le cas échéant,  - Justificatif de domicile (si hébergés : une attestation d'hébergement et pièce identité hébergeant),  - 1 photo d'identité de moins de 6 mois,  - Pièces d'identité et autorisation parentale des parents si mineurs.  Pour un renouvellement :  - Documents identiques à une première demande,  - Ancienne carte d'identité au lieu de l'acte de naissance.  En cas de perte :  - Documents identiques à une première demande,  - Déclarationde perte.	- Gratuit pour une première demande ou un renouvellement, - 25€ en timbre fiscal en cas de perte, - Présence des personnes demandeurs au dépôt et au retrait en cas de prise d'empruntes, - Prise d'empruntes dès l'âge de 12 ans.
Passeport	Toutes les Mairies équipées d'un système à empruntes (Bonnières-sur-Seine, Vernon, Mantes-la-jolie)	CERFA papier ou pré-demande en ligne  Pour une première demande :  - Acte de naissance de moins de 3 mois ou pièce d'identité,  - Justificatif de nationalité le cas échéant,  - Justificatif de domicile (si hébergés : une attestation d'hébergement et pièce identité hébergeant),  - 1 photo d'identité de moins de 6 mois,  - Pièces d'identité et autorisation parentale des parents si mineurs.  Pour un renouvellement :  - Documents identiques à une première demande,  - Ancien passeport au lieu de l'acte de naissance.  En cas de perte :  - Documents identiques à une première demande,  - Déclarationde perte.	- 17€ en timbre fiscal pour un enfant entre 0 et 14 ans, - 42€ en timbre fiscal pour un enfant entre 15 et 17 ans, - 86€ en timbre fiscal pour une demande d'un majeur, - Prise d'empruntes dès l'âge de 12 ans, - Présence des personnes de- mandeurs au dépôt et au retrait en cas de prise d'empruntes.

# LES NUMÉROS UTILES



# **MÉDECINS**

**Groupe médical à Bonnières**26 av de la République
01 30 93 04 74

**Dr. RIVAT à Bonnières** 16 av de la République © 01 30 93 10 53

**SOS Médecins** 36 24 Médecin de garde

# LABORATOIRES D'ANALYSES

**À Bonnières** 01 30 93 03 81

**À Freneuse** 01 30 33 91 30

# **INFIRMIÈRES**

Cabinets à Bonnières 38 rue Raymond Pochon 01 30 93 29 28

35 rue Georges Herrewyn 01 30 98 95 75

4 rue Pasteur 01 30 93 11 33

BARON Dominique à Bonnières 01 30 93 14 01

# **KINÉSITHÉRAPEUTE**

Cabinet à Bonnières 17 rue Général Hoche 01 30 93 02 69

# **OSTÉOPATHES**

M. IRAM à Freneuse 45 rue Charles de Gaulle 06 58 84 82 76

M<sup>me</sup> DENEUVY-DARBELET 2 rue Thy le Château à Bonnières 01 30 98 91 70

# **VÉTÉRINAIRES**

À Freneuse Fillet Olivier 12 Rue du Terrier Rouge © 01 30 93 32 87

# À Bréval

Clinique du Val d'Agé 1, rue du Vieux Chêne 01 34 78 02 04

# **PHARMACIES**

Pharmacies à Bonnières Place du marché 01 30 93 01 01

Centre-Ville (du centre) 01 30 93 01 70

Pharmacie à Freneuse 01 30 93 04 34

# **HÔPITAUX**

**Hôpital Mantes-La-Jolie** 01 34 97 40 00

Polyclinique Mantes-La-Jolie (Centre-ville) 01 30 98 16 00

Centre Médico-social du Lac Mantes -la-Jolie (Val Fourré) 01 30 94 32 00

**Hôpital de Vernon** 02 32 71 66 00

# **URGENCES BRÛLURES**

Brûlures adultes Hôpital Cochin 01 58 41 41 41

**Brûlures enfants** Hôpital Trousseau 01 44 73 74 75

# **SOS Mains**

Centre Hospitalier du Montgardé 01 30 95 52 00

### **CENTRES DE RADIOLOGIE**

23 bd Victor Duhamel à Mantes-la-Jolie © 01 30 92 55 55

2 rue Mai à Vernon (27) © 02 32 51 00 46

# **TAXIS ET AMBULANCES**

Taxis bonnièrois 24 av République 06 75 08 02 05

Ambulance de Bonnières

© 01 30 93 13 00

# **DIVERS**

En cas de coupure générale d'électricité : ENEDIS © 09 72 67 50 78

En cas de besoin de dépannage gaz : GRDF © 0 800 47 33 33

En cas de problème pour l'eau :

VEOLIA 7j/7 24h/24 © 0 969 368 624

SEPE 01 30 93 07 40

**SNCF Info Voyageur** 36 35

**Sida Info service** 0 800 840 800

**Croix Rouges Ecoute** 0 800 858 858

# NIDS DE FRELONS/ GUÊPES

**PREVOST Laurent** 06 08 42 63 15

Société Interguêpe 06 33 72 67 18

**Guêpes frelons 78**06 98 71 20 52

# **BROCARD** Jérémy

(Également dératisation) © 06 58 59 16 05

### **PAROISSE**

Groupement paroissial de Bonnières-Rosny

01 30 42 09 55

# LES ÉLECTIONS

Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018. Si vous vous trouvez dans une autre situation (déménagement, recouvrement de l'exercice du droit de vote, citoyen européen résidant en France...), vous devez faire la démarche de vous inscrire.

- ◆ Plus d'information, sur <u>Accueil Particuliers | service-public.fr (service-public.fr)</u>
- ◆ Les prochaines élections régionales et départementales sont prévues les 13 et 20 juin 2021.
- ♦ Les conseillers régionaux et départementaux sont élus pour une durée de 6 ans.

# LE RECENSEMENT MILITAIRE DONNE DES DROITS

- Qui ? Garçons et filles de nationalité française.
- ◆ Où ? À la mairie de ton domicile.
- ◆ Quand? Dès le mois des 16 ans et jusqu'à 16 ans et 3 mois.
- ◆ Avec quoi? Votre carte d'identité,
  - Le livret de famille,
  - Un justificatif de domicile.
- Pourquoi? Pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP...),
  - Pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD),
  - Pour l'inscription d'office sur les listes électorales.



# LA VIE COMMUNALE



# LES RÉALISATIONS

- ♦ Mise en place dans la salle des fêtes d'un ensemble vidéo et sonorisation,
- ◆ Remplacement de tout l'éclairage public par des ampoules à LED,
- ♦ Mise en conformité avec la loi sur le handicap 2015 (en cours),
- ◆ Remplacement de tous les panneaux d'affichage d'informations municipales,
- ♦ Mise en place de trois bancs en pierre et remise en état des bancs en bois,
- Création d'un parking dans la rue de la vallée (en cours),
- Réaménagement du terrain de boules à la Chapelle,
- ◆ Aménagement et réglementation du Belvédère,



Sécurisation de la RD915 par ilots et ralentisseurs et de la RD89 par des chicanes,



 Ímportants travaux d'élagage sur la totalité de la commune,



▼Enfouissement des réseaux rue du sentier



Sécurisation et aménagement de l'entrée du cimetière de Port-Villez.

# LES INVESTISSEMENTS BUDGÉTÉS EN 2020 - 2021

- Remplacement de la toiture et des vélux à la Maison Communale,
- ◆ Création d'une voie douce entre la mairie et la Haie de Béranville,
- ◆ Construction d'un ensemble collectif, à côté de la mairie : restaurant scolaire, salle de motricité, divers locaux,
- Réfection de l'église Saint-Pierre de Port-Villez,
- Mise en place d'une table d'orientation au Belvédère,
- Installation d'un chauffage plafonnier dans la Chapelle,
- ◆ Achat d'une armoire ignifuge,
- Enfouissement des réseaux chemin du Moulin au Grand-Val,
- Réfection des routes communales.

# **LES FUTURS PROJETS**

- ◆ Réfection du Puits Artésien sur la RD915,
- ◆ Création d'une aire de jeux aménagée près du City-Stade,
- ◆ Aménagement et transformation de l'ancienne mairie de Port-Villez,
- ◆ Aménagement du chemin de halage entre Jeufosse et Le Grand-Val.

# LES TRAVAUX DU DÉPARTEMENT

Le département a terminé le déploiement de la fibre sur le commune de Notre-Dame-de-la-Mer. Un projet de longue haleine permettant aujourd'hui une éligibilité à 100% de nos habitants.

# LA SALLE DES FÊTES DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER

Elle est louée par la mairie à toute personne qui souhaite célébrer un fait important ou simplement faire d'un jour spécial, un jour de charme.

Elle est également ouverte à toutes les collectivités qui souhaitent organiser des réjouissances diverses et nombreuses.

Les tarifs de la location de la salle sont les suivants :

	HABITANTS DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER	EXTÉRIEURS	ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES
Week-end	350,00 €	850,00 €	Payant à partir de la 2º demande 100,00 €

La location s'étend du vendredi à partir de 16h30 jusqu'au lundi 8h00. Capacité de la salle : 130 personnes.

Notre salle des fêtes et son environnement champêtre attirent beaucoup de monde. Nous vous conseillons de prendre les dispositions nécessaires pour la réserver bien à l'avance afin de mettre tous les atouts de votre côté.

# LES JOURNÉES FESTIVES DE LA COMMUNE

♦ Veuillez trouver ci-dessous le calendrier des festivités proposées par la commune

Janvier : Vœux du Maire, 8 mai : Armistice de 1945,

**Juin :** Appel de 1940 (le 18 du mois) /

Remise des prix aux élèves lors de la fête de l'école.

**14 juillet :** Fête Nationale et son feu

d'artifice,

11 novembre : Armistice de 1918,

Décembre : Téléthon /

Noël pour les enfants de la commune.



# **ÉTAT CIVIL 2019 ET 2020**

### Bienvenue à :

- PERULLI Isis née le 3 mai 2020,
- DAUVEL Matthieu né le 09 juillet 2020,
- SANCHEZ Mylia née le 11 août 2020,
- GOUGET Raphaël né le 11 août 2020,
- KIRAT Jihane née le 30 septembre 2020,
- **THERON ANGOT Tessa** et **Sacha** nés le 08 novembre 2020,
- MARTINE Sacha né le 19 novembre 2020.



Félicitations aux mariés de l'année 2019 et 2020.

# Ils nous ont quittés :

Madame Atossa DERAKHSHI SALMASI épouse DEBARRE, décédée le 16 février 2019,

Monsieur Philippe SARAZIN décédé le 7 mars 2020,

Madame Micheline MANONCOURT décédée le 8 juillet 2020,

Madame Yvonne FOURCADE-LOUBERE veuve BANETTE décédée le 13 octobre 2020.



En application du décret n° 2019-536, du nouveau Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD), toutes les données diffusées ont été soumises à autorisations écrites.

# LES DEUX CIMETIÈRES

La commune de Notre-Dame-de-la-Mer

possède deux cimetières :



# Tarifs municipaux

Case Columbarium 30 ans	1000€
Case Columbarium 50 ans	1300€
Dépôt des cendres dans le jardin du souvenir	50 €
Concession 30 ans	150 €
Concession 50 ans	200 €



# LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

# À NOTRE-DAME-DE-LA-MER

Pour toutes infractions, une amende peut être infligée par les forces de l'ordre.

### **♦** Les nuisances sonores

Tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit afin de protéger la santé et la tranquillité publique. C'est pourquoi vous devez prendre toutes les dispositions nécessaires pour que votre voisinage ne soit pas troublé par ces bruits. Suivant l'arrêté préfectoral de 2008, les travaux momentanés de rénovation, de jardinage ou de bricolage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne telle que tondeuses à gazon, bétonnières, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30 Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

# ♦ Peut-on faire brûler ses déchets verts dans son jardin

Le brûlage des déchets verts est STRICTEMENT INTERDIT dans tout le département des Yvelines. Cette interdiction fait référence à l'arrêté 80-272 du 2 juillet 1980, et à la circulaire DGPAAT/C2011-3088 du 18 novembre 2011. Il est également précisé que tout feu est interdit sur la commune.

# ♦ Les dépôts sauvages de déchets et d'ordures

Les chemins ruraux qui desservent les espaces agricoles peuvent devenir rapidement des zones de dépôts sauvages au coin d'un bois ou dans une rivière.

Le dépôt sauvage est un dépôt d'ordures, quel qu'en soit la nature ou le volume, en un lieu où il ne devrait pas être. C'est un acte d'incivisme. Les dépôts sauvages sont interdits depuis la loi du 15 juillet 1975 mais ils font, hélas, toujours partie de notre paysage.

Tout dépôt de déchets est interdit sur l'espace public et sur le terrain d'autrui suivant l'arrêté du maire 221/009, réglementant les dépots sauvages de déchets et d'ordures. Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air

Ces dépôts sauvages de déchets sont une source de pollution des sols, des eaux, de l'air et de dégradation des paysages. Ils représentent une menace quant au risque d'incendie, de blessure, d'intoxication... et provoquent des nuisances visuelles et olfactives.

# **♦** Présence de rongeurs

En cas de présence de rongeurs, la Mairie vous fournit du raticide sur demande.

# ◆ Les déjections canines

Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux.

À l'exception des parties de ces caniveaux se trouvant à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors de ce cas précité, les résidus de crottes de chiens sont interdits sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants Et tout cela par mesure d'hygiène publique.

# LA CCPIF

# PRÉSENTATION



L'objet fondateur de la Communauté de Communes est de favoriser le développement économique du territoire local, et d'associer les communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Le siège de la Communauté de Communes est situé : ZA Le Clos Prieur, rue Solange Boutel à Freneuse.

Nous sommes à votre disposition du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30, 01 30 93 16 72 © ccpif@wanadoo.fr

Toutes les infos inhérentes à la communauté de communes sont disponibles sur le site internet m <u>https://www.ccpif.fr</u>



# **BIBLIOTHÈQUE**

# **MUNICIPALE**

La bibliothèque de Notre-Dame-de-la-Mer fait partie du réseau 
« Lire en boucles » constitué des 7 bibliothèques de la communauté de communes.
Un large choix d'ouvrages vous est proposé sur le site 
https://lireenboucles.biblixnet.net

Vous trouverez tout, ou presque, pour agrémenter vos loisirs et/ou divertir toute la famille :

- Des CD audio, des DVD,
- ◆ Des **livres** et des **BD** en tout genre et selon vos envies.
- ◆ Des magazines et des ouvrages documentaires.

N'hésitez pas à venir consulter sur place et gratuitement tous les ouvrages disponibles. Pensez au service de réservation et faites votre demande auprès de la bibliothèque, si vous recherchez un livre, un auteur ou un film en particulier.

La bibliothèque est ouverte tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h et jusqu'à 19h le jeudi. Fermeture le mercredi après-midi.

L'emprunt de documents (livres, cd audio, revues, dvd) nécessite une inscription annuelle à la bibliothèque.

Les tarifs annuels d'inscription pour la famille sont :



# LES ASSOCIATIONS

# **DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER**



# Association **Culture et Loisirs** de Port-Villez

Présidée par M. Francis LEFEBVRE, l'association organise des marches et autres évènements culturels pour mieux connaître la commune.

francis.lefebvre78@orange.fr

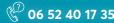


# Bourse aux jouets 2019

Association Pour les Enfants de Notre-Dame-de-la-Mer

L'Association fait peau neuve : Au revoir APEJ (Association des Parents d'Elèves des Enfants de Jeufosse). Bonjour APE (Association Pour les Enfants de Notre-Dame-de-la-Mer. Changement de nom, de bureau, des statuts... Présidée par M<sup>me</sup> Lucie MOTOT, l'association organise tout au long de l'année diverses manifestations pour récolter des fonds pour les enfants de Notre-Dame-de-la-Mer. (Bourses, Vide-greniers, ...)

© ape78270@outlook.fr 😲 06 52 40 17 35





CORTES, l'association Jeunes-Pousses a pour objectif de promouvoir la biodiversité, la faune et la flore locale par le biais d'animations. de sorties et de randonnées dans les forêts environnantes.

06 17 94 04 43 🍥 contact.jeunespousses@gmail.com

www.association-jeunespousses.com



# Comité des fêtes de Jeufosse

La présidente M<sup>me</sup> Danièle GOUGEARD et son équipe vous proposent durant toute l'année différentes rencontres. Repas de la Saint Valentin et du 13 juillet, loto...

@ dane.gougeard@orange.fr

# Société amicale de chasse des propriétaires et fermiers des communes de Jeufosse et limitrophes

Pour s'inscrire à l'association de chasse et participer aux journées de chasse le dimanche, aux battues des samedis ou dimanches et aux lâchers d'animaux, veuillez contacter son président M. Dominique FILLOT.

dominique.fillot0054@orange.fr

# **Sport et Loisirs** de Jeufosse (en sommeil)

La présidente de l'association est Mme Odile COIFFIER.

Vous pouvez faire un don pour diverses associations sur le site @ www.helloasso.com

# **ENFANCE ET JEUNESSE**

# ASSISTANTES MATERNELLES ET/OU FAMILLES AGRÉES

Sur la commune de Notre-Dame-de-la-Mer (Agrément maternel 3M)

DEBOSSCHERE (FILLOT) Annette	4 chemin des Grandes Bruyères « Les Coutumes »	01 30 93 33 17
LOUVET Sandrine	5 rue de Bréval « Les Coursières »	06 08 36 83 00
EUSOBIO Evelyne	5 rue du Manoir « Notre-Dame-de-la-Mer »	06 09 69 34 74
ABELARD Cécilia	5 chemin des Grandes Bruyères	06 23 78 03 77

# L'ÉCOLE DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER

Horaires scolaires: du lundi au vendredi (hors mecredi), de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

♦ L'équipe enseignante

# **CLASSE CYCLE 1**

Petite, Moyenne et Grande Sections de maternelle M<sup>me</sup> LE POUPON CLASSE CYCLE 2
CP, CE1 et CE2
Mme BONNEAUX

CLASSE CYCLE 3
CM1 ET CM2
M<sup>me</sup> RIOUAL
(Directrice)



De gauche à droite : M<sup>me</sup> LE POUPON, M<sup>me</sup> PADE (ATSEM), M<sup>me</sup> RIOUAL et M<sup>me</sup> BONNEAUX.

# ♦ Les effectifs de notre école :

- 2017/2018 : 50 enfants,- 2018/2019 : 56 enfants,- 2019/2020 : 64 enfants,- 2020/2021 : 63 enfants.

♦ Les parents délégués titulaires

M<sup>me</sup> DJADI, M<sup>me</sup> BIZET, M. EL BAKALI.





Horaires d'accueil : le matin de 6h50 à 8h20, le soir de 16h30 à 18h45.

Les tarifs :

MATIN	3,25 €
SOIR (jusqu'à 18h45)	3,25 €
JOURNÉE	5,50 €
SUPPLÉMENT (le soir de 18h45 à 19h)	3,20 €

# LA CANTINE

La restauration scolaire s'effectue dans la Salle des Fêtes en attendant la construction du nouveau bâtiment.

Le tarif:

REPAS 4	4,00€
---------	-------

# COLLÈGE MARCEL PAGNOL

# Collège Marcel Pagnol

Rue Marcel Pagnol
78270 BONNIÈRES-SUR-SEINE

© 01 30 98 98 38

www.clg-pagnol-bonnieres.ac-versailles.fr



# **LYCÉES**

# Lycée Jean ROSTAND

≥ 66 rue Fernand Bodet 78200 MANTES-LA-JOLIE

© 01 30 94 09 21

www.lyc-rostand-mantes.ac-versailles.fr

# Lycée Général et Technologique SAINT-EXUPÉRY

≥ 8 rue Marcel Fouque 78200 MANTES-LA-JOLIE

01 30 63 21 21

www.lyc-stex-mantes.ac-versailles.fr

# LES TRANSPORTS

Les tarifs annuels du transport scolaire :

1 enfant	23 €
2 enfants	40 €
3 enfants et plus	50 €

Liste des arrêts du bus scolaire.

### Mairie

- Les Coursières Chemin du Bois Jambon
- La Haie de Béranville Transformateur / Chemin De La Mare Henry
- La Haie de Béranville Chemin De La Vallée / Croisement Rue des Saclis
- La Haie de Béranville Chemin Des Diligences
- **Jeufosse** Route De Rouen / Abri Bus
- Port-Villez Mairie
- **Le Grand Val** Chemin du Moulin
- Le Chêne Godon La Mare
- Notre-Dame-de-la-Mer Rue Du Manoir
- Notre-Dame-de-la-Mer Abris-Bus
- École La Haie de l'Ecu

Les enfants prenant le transport spécial du collège doivent faire leurs démarches auprès du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS), rue Marcel Sembat à Lommoye durant l'été, afin qu'une carte de transport leur soit délivrée avant la rentrée scolaire.

Le formulaire de demande d'inscription peut vous être transmis par la Mairie.

Les lycéens dépendent du transport régulier.

# **TOUS PUBLICS**

Une ligne directe entre Bonnières-sur-Seine et la Défense fonctionne du lundi au vendredi avec trois allers-retours par jour.

Elle part de l'arrêt La Vallée Française (Zone de covoiturage du nouveau gymnase) à Bonnières et est directe jusqu'au Terminal Jules Verne à la Défense.



La Vallée Française Bonnière-sur-Seine

**ZONE 5** 

**ZONE 4** 

**Terminal Jules Vernes** La défense

RER A <u>ṁ</u> T2

**ZONE 3** 

M 1

♦ Horaires valables à partir du 1/01 au 31/07/2021 :

	Du lundi au vendredi hors jours fériés		
La Vallée Française (Bonnières)	6h30	7h00	7h50
Terminal Jules Vernes (La Défense)	7h30	8h00	8h50

Lignes de bus du lundi au vendredi :

BUS

# La Défense Gare R A Blaru Éalise

- **Bonnières** Thiers
- **Bonnières** Deschamps
- **Bonnières** Berthelot
- **Bonnières** Bois Cahué
- **Jeufosse** Église
- Port-Villez Mairie
- **Port-Villez** Grand-Val
- **Vernon** Petit-Val
- **Vernon** Hôpital
- **Vernon SNECMA**
- Vernon République

- **Blaru** Place
- Blaru Les perruches
- Blaru Le Chênet
- **Blaru** Le Chêne-Godon
- Jeufosse N.D.LM
- **Jeufosse** Mairie
- H. Béranville Les 4 stops
- H. Béranville Arrêt de cars
- Bonnières Bois cahué
- **Bonnières** Berthelot
- Bonnières-/Seine 🗫

Ligne de bus du lundi au vendredi (période scolaire et vacances scolaires) :

# Vernon St adjutor

**St-Marcel** Tourelles **St-Marcel** RN15-Rue des Près **St-Marcel** Gendarmerie

Vernon Bourdings

Vernon Pourdings

Vernon Pourdings

Vernon Boutardes
Vernon Bourdines
Vernon Petit-Val
Port-Villez Grand-Val
Port-Villez Mairie
Jeufosse Eglise
Bonnières Bois Cahué
Bonnières Berthelot
Bonnières Deschamps
Bonnières Thiers
Poissy RER
Poissy Peugeot

Pour tout renseignement, vous pouvez consulter le site

https://www.iledefrance-mobilites.fr\_ou https://www.transdev-idf.com

# **CENTRES DE LOISIRS**

La Mairie a signé une convention avec le centre de Loisirs de Freneuse ainsi qu'avec Bonnières-sur-Seine.

◆ Le centre de loisirs de Freneuse se situe

☐ Chemin des Ventines.

Il est réservé aux freneusiens et extra-muros dès l'âge de 3 ans et jusqu'à 17 ans. La capacité d'accueil est de 200 enfants et 26 adultes.

Les tarifs (par jour et par enfant):

MERCREDI	10,55 € (à la charge des parents)	10,55 € (à la charge de la Mairie*)
VACANCES	21,10 €	
SCOLAIRES	(à la charge des parents)	

\*La Mairie de Notre-Dame-de-la-Mer prend en charge 50 % de la facture des mercredis. ◆ Le centre de loisirs de Bonnières se situe 53, rue Marcel Sembat.

Il est **réservé aux enfants scolarisables** de la maternelle à 11 ans demeurant à la commune et des communes avoisinantes.

Les tarifs (par jour et par enfant):

MERCREDI (maternelles)	12 € (à la charge des parents)	12€ (à la charge de la Mairie*)
MERCREDI (primaires)	11,50 € (à la charge des parents)	11,50 € (à la charge de la Mairie*)
VACANCES SCOLAIRES (maternelles)	24 (à la charge	l € des parents)
VACANCES SCOLAIRES (primaires)	23 (à la charge	߀ des parents)



# MISSION LOCALE DU MANTOIS CONTROL DE CONTRO

La Mission Locale du Mantois accompagne les jeunes de 16 à 25 ans ne relevant plus de l'éducation Nationale. Notre principale mission est d'accompagner les jeunes du territoire dans leurs démarches d'accès à l'emploi, à la formation, à l'orientation professionnelle, à l'entrepreneuriat, et dans leur vie quotidienne (santé, logement, accès aux droits et à la Citoyenneté).

# L'ACTIVITÉ DE LA MISSION LOCALE EST ORGANISÉE EN 5 SERVICES :

**◆** Service Accueil

Accueillir, Écouter, Inscrire, Informer, Documenter.

**♦** Service Social

Etat civil, famille, santé, logement, subsistance, justice...

**♦** Service Projet

Ateliers d'orientation, bilan de compétences, stages, plateaux techniques, évaluation et validation de projet.

# **◆ Service Formation**

Remise à niveau, passerelle apprentissage et autres actions préparatoires à la formation.

# **♦** Service Emploi

Apprentissage, CDD d'insertion, intérim, emplois saisonniers et emplois durables.

Nous vous accueillons du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 et le vendredi matin de 9h à 12h30.

# **À VOTRE DISPOSITION:**

- ◆ Un cyber espace ◆ Une imprimante ◆ Des tablettes numériques
- ♦ Un affichage des offres d'emploi et de formation en cours.

Inscription sans rendez-vous à la Mission Locale du Mantois avec **votre pièce d'identité, votre carte vitale et un CV à jour.** 

Siège et Permanences de proximité

Centre Commercial Mantes II Bâtiment le Cube, Allée des Médecins 78200 MANTES-LA-JOLIE 01 30 94 23 44

# POUR LES SÉNIORS

# COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE LOCALE DU MANTOIS

# HORAIRES D'OUVERTURE

Accueil physique : Du lundi au jeudi de 9h à 16h30 et le vendredi de 9h à 16h Accueil téléphonique : Du lundi au jeudi de 9h à 17h et le vendredi de 9h à 16h30 Centre médico-social du Lac Rue René Duguay Trouin 78200 MANTES-LA-JOLIE

© 01 34 78 50 90 FAX 01 30 92 02 78

© clicmantois@wanadoo.fr

# RÔLE DE LA COORDINATION GÉRONTOLOGIQUE LOCALE

C'est un lieu d'accueil, d'information et d'évaluation pour les personnes âgées et leur entourage. Elle peut vous aider dans vos choix de vie et :

- ♦ Vous informe ainsi que votre famille et les acteurs de terrain,
- Organise et coordonne les actions de soutien à domicile,
- Assure des visites à domicile,
- Instruit les demandes APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie),
- Prépare votre retour à domicile après hospitalisation,
- Mène des actions de lutte contre l'isolement,
- Vous prépare ainsi que votre famille à une entrée en établissement, lorsque les conditions de maintien à domicile ne peuvent plus être remplies,
- ◆ Participe à la prévention et au traitement des situations de maltraitance.

Les coordinations gérontologiques locales sont financées par le Conseil départemental.



# L'ASSISTANCE MÉNAGÈRE À DOMICILE DES MALADES ISOLÉS - AMDOMI

L'Assurance Maladie des Yvelines vous propose un service innovant d'aide aux malades isolés.

# **SES OBJECTIFS:**

- Éviter une hospitalisation (à l'hôpital, en clinique, en maison de repos),
- ◆ Raccourcir la durée d'hospitalisation des patients présentant une maladie aiguë, quel que soit leur âge, vivant seuls ou avec une personne malade ou handicapée ou un conjoint valide en activité.

# **IL VOUS PROPOSE:**

- ◆ Une assistance ménagère pour une durée définie en fonction de vos besoins dans la mesure du possible, dans un délai de 24 à 48 heures après acceptation de la demande,
- ♦ Une aide administrative permettant de vous conseiller et de vous orienter vers les services compétents.

L'intervention de l'assistante ménagère à domicile se fait sur prescription médicale. Celle-ci précise qu'elle permet d'éviter ou de raccourcir une hospitalisation ou un placement en maison de repos et la date prévisionnelle du retour du patient à son domicile.

Le service AMDOMI évalue en fonction des besoins du patient, de l'environnement familial et du logement, la forme et la durée de l'intervention.

Pour connaître les conditions à remplir pour bénéficier des services de l'AMDOMI, contactez :

MAMDOMI 78

CPAM 78085 YVELINES cedex 9

Responsable: Françoise FELTRI

© 01 78 63 95 24

FAX 01 78 63 95 27

amdomi@cpam-versailles.cnamts.fr

# LE SERVICE D'AIDE-MÉNAGÈRE ET D'ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE DE LA DÉLÉGATION LOCALE DE LA CROIX ROUGE FRANÇAISE

La Communauté de Communes apporte un soutien financier à la Croix Rouge de Bonnières-sur-Seine pour l'aide-ménagère à domicile des personnes à mobilité réduite.

Ouverture permanence : du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 13h30 à 17h.

# **CROIX ROUGE FRANCAISE**

ZA le clos prieur – rue Solange Boutel 78840 FRENEUSE 01 30 98 93 21



# **GUIDE DES SENOIRS**

# **CNAV**

Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse

1, rue de Champagne 78200 MANTES-LA-JOLIE 3960

www.retraite.cnav.fr

# **Association Mysic**

(Mantes en Yvelines Senior Informatique Club) AGORA

254, bd. du Maréchal Juin 78200 MANTES-LA-JOLIE 0134774884

### **Association Passion K Danse**

(Organisation de thés dansants)

59 rue des coquilles 78200 MANTES-LA-JOLIE 01 30 94 35 99

# **TÉLÉ-ASSISTANCE**

Vitaris accompagne des centaines de collectivités en France dans l'accompagnement des personnes âgées et la mise en place de solutions de maintien à domicile.





# VIVRE À DOMICILE AVEC LA MALADIE D'ALZHEIMER

- https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-a-domicile/vivre-a-domicile-avec-une-maladie-ou-un-handicap/vivre-domicile-avec-la-maladie-dalzheimer
- https://aides.francealzheimer.org/
- https://www.ameli.fr/assure/sante/themes/maladie-alzheimer/prise-charge

N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'informations.



# **CIPAM**



Le Chenil Intercommunal de Protection Animale du Mantois (CIPAM) est une association loi 1901, créée en octobre 1997 par 3 cliniques vétérinaires du Mantois.

Il est situé à Buchelay. Il a deux fonctions : fourrière (obligation légale) et refuge.

En cas de perte de votre animal, téléphonez au refuge en donnant le plus de détails possibles et surtout son numéro d'immatriculation. C'est un acte responsable et une absolue nécessitée que d'identifier, vacciner et stériliser nos animaux afin de mieux les protéger.



7 Rue des Piquettes, 78200 BUCHELAY

© 01 30 63 06 02 © c.i.p.a.m@orange.fr

Les visites d'adoption se font sur rendez-vous. Pas plus de 2 personnes pour les chats. Port du masque obligatoire.

# CHIENS DE CATÉGORIE 1 ET 2 dits « chiens dangereux »

# Déclaration de chiens dangereux

Une réglementation particulière encadre les chiens dits « dangereux », qui sont classés en deux catégories distinctes. Elle implique pour leurs maîtres des obligations à connaître et des précautions à prendre.

Un « chien dangereux » est un chien susceptible de représenter un danger, aussi bien pour les personnes que pour les animaux domestiques. Mais attention : si les chiens catégorisés sont par défaut considérés comme dangereux (article L211-11 du Code rural et de la pêche maritime), un chien dangereux n'est pas forcément un chien catégorisé! Les chiens susceptibles d'être dangereux sont classés en 2 catégories en fonction de leurs caractéristiques morphologiques (article L211-12 du Code rural et de la pêche maritime).

# ◆ Le permis de détention

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document à un détenteur de chien catégorisé par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions :

- Posséder une attestation d'aptitude,
- Avoir réalisé une évaluation comportementale par un vétérinaire inscrit sur une liste départementale entre 8 mois et 1 an d'âge. Si le chien est âgé de moins de 8 mois, il sera délivré un permis de détention provisoire au propriétaire,
- Posséder les documents justificatifs de l'identification du chien, de sa vaccination, le certificat vétérinaire de stérilisation (uniquement pour les chiens de catégorie 1) ainsi que l'attestation d'assurance responsabilité civile du détenteur.

Tableau récapitulatif des obligations et restrictions

		CHIENS DE CATÉGORIE 1	CHIENS DE CATÉGORIE 2
	Identification	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
δ	Vaccination contre la rage	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
اِجُ ا	Stérilisation	OBLIGATOIRE	NON-OBLIGATOIRE
SAT	Assurance responsabilité civile	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
OBLIGATIONS	Possession d'un permis de détention	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
ō	Possession d'une attestation d'aptitude	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
	Évaluation comportementale du chien	OBLIGATOIRE	OBLIGATOIRE
	Acquisition	INTERDIT	AUTORISÉ
S	Cession à titre onéreux ou gratuit	INTERDIT	AUTORISÉ à condition que le chien soit cédé avec un certificat vétérinaire mentionnant la catégorie du chien
o N	Importation / introduction sur le territoire	INTERDIT	AUTORISÉ
RESTRICTIONS	Accès aux lieux publics, transports en communs et locaux ouverts au public	INTERDIT	AUTORISÉ à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
RES	Accès à la voie publique et aux parties communes des immeubles collectifs	AUTORISÉ à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure	AUTORISÉ à condition que le chien soit muselé et tenu en laisse par une personne majeure
	Voyages en avion	INTERDIT	AUTORISÉ uniquement sur les vols AirFrance et les vols de Fret

# CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS

# SAPEURS-POMPIERS DES YVELINES



# **BONNIERES-SUR-SEINE**

"Groupement territorial OUEST - Secteur de commandement de Magnanville

Chef de centre Lieutenant David SAQUET Adjoint au Chef de Centre Adjudant-chef Rémy LAURENS Rue Marcel Pagnol 78270 Bonnières-sur-Seine



Secteur géographique défendu en 1er appel :

Bonnières-sur-Seine Bennecourt Bland Chaufour-les Bonnières Freneuse La villeneuve-en Chevrie Gommecourt Limetz-Villez Lammoye Méricourt

Moisson Mousseaux

Notre dame de la Mer

Rosny-sur-Seine Rolleboise



Les Sapeurs-Pompiers du Centre d'Incendie et de Secours de Bonnières-sur-Seine assurent votre sécurité avec une garde permanente de 8 sapeurs-pompiers jour et nuit, 24 heures sur 24 et

cela 7 jours sur 7.



MOT DU CHEF DE CENTRE

Le centre de secours de Bonnières-sur-Seine est un centre mixte, composé de Sapeurs Pompiers Volontaires et Professionnels qui assurent votre défense. Cette complémentarité est essentielle au bon fonctionnement quotidien du Centre. Depuis 20 ans, le nombre d'interventions n'a cessé d'avamenter. Nous avons particularité d'être situé en bout de département et de défendre un secteur urbain et rural avec des risques industriels, ferroviaires, autoroutiers et nautique avec la Seine. Le centre possède également une section de jeunes Sapeurs Pompiers qui assurera pour certains notre relève. Je n'oublie pas nos anciens qui sont toujours actifs au sein du centre. Pour finir, protégez vous et restez prudent.

Moyens humains 2021



- 15 Sapeurs-Pompiers Professionnels
- 60 Sapeurs-Pompiers Volontaires
- 8 Personnels féminins
- 22 Jeunes Sapeurs Pompiers







Hommes du rang

Sousofficiers

Officiers

Moyens opérationnels 2021



véhicules de secours à personne 2 VSAV



véhicules d'incendie 1CCFM/1 CCR/1EPC



véhicules autre fonction 2VF-VL/1VTU/1VSRM/ IRLUX 1 MULE / 1CDHR / IVLHR/1BRS

SAP (secours a personne): 1558 (77,86%)

INC (incendie): 181 (9,05 %)

AVP (accident voie publique): 128 (6,40 %) DIV (interventions diverses): 107 (5,35%) RT (risques technologiques): 27 (1,35%)

Total des sorties de secours : 2 167

Focus sur Notre Damer de La Mer

→ Répartition des sorties de secours pour l'année 2020 :

Total des sorties de secours : 48

Dont : 6 accidents de la voie publique

2 Incendies (1 feu de pavillon+1 feu de véhicule)

29 Secours A Personne





© Archives et patrimoine mobilier des Yvelines - Droits de reproduction réservés

# **ORIGINE DU NOM**

Au début, une église édifiée près d'un vestige de la Villa Gallo-Romaine d'Augustodenum porte le nom de Notre-Dame-de-la-Mare Saint Augustin. Plus tard, l'église disparue, le hameau commun à Jeufosse et Port-Villez sera connu sous le nom de Notre-Dame-de-la-Mère. Plus récemment, la confusion avec les pèlerinages relatifs aux invasions Viking (les hommes de la Mer) lui fait perdre le « e » final.

# CONSTRUCTION DU BELVÉDÈRE ET DE LA CHAPELLE

- ◆ En 946, construction d'un petit oratoire, lieu consacré à la prière suite à la victoire de WIESLAND (chef Viking) allié à CHARLES LE CHAUVE (Roi de France) contre les barbares BRINON et SIDROC qui avaient fait de L'Ile de la Flotte un bastion pour dépouiller Paris. Edifice détruit au XVIe siècle, reconstruit au XVIIe siècle et vendu par l'Eglise en 1794.
- ◆ En 1866, construction de la Chapelle actuelle par l'Abbé LE BARBU, curé de Jeufosse, en l'honneur de Notre Dame De La Mer.
- ◆ En 1950 création du Belvédère par le conseil municipal.

# FUSION DES COMMUNES DE JEUFOSSE ET PORT-VILLEZ

Depuis le 1er janvier 2019, vous résidez dans la commune nouvelle de Notre-Dame-de-la-Mer, issue de la fusion des communes de Jeufosse et Port-Villez. C'est la suite logique de la collaboration entre nos deux communes qui date de plusieurs décennies et qui a débuté par le fonctionnement de l'école puisque depuis 1968, les enfants de Port-Villez étaient scolarisés à Jeufosse. Cette fusion des communes est née de la volonté des élus des deux conseils municipaux, conscients que nos deux villages étaient intimement liés et qui veulent, ensemble, mettre en œuvre des projets pour le bien être des habitants en leur offrant plus de services publics.





Tél.: 01 30 93 25 52 / 06 58 52 33 58

65 rue Marcel Sembat 78270 BONNIERES SUR SEINE

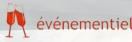


Retrouvez nos annonces sur facebook

www.franceactes.fr









édition

www.lekri-design.com

lekridesign@gmail.com 06 22 80 14 71



nouveau média



signalétique

# Envie d'un moment entre filles?

Se faire chouchouter à domicile, c'est possible! EVJF, brunch girly, apéro dînatoire, anniversaire, baby shower...

Organisation selon vos envies



Aurélie, esthéticienne diplômée Déplacement sur Vernon et ses alentours (78/27/95) Contactez-moi au 06.07.81.99.44 ou sur orbeauty3@gmail.com

# **CHAUSSURES** www.chaussures.wclefevre MC LEFEVRE

Tél: 01.30.93.05.34



Depuis 1975



18 RUE GEORGES HERREWYN, 78270 BONNIÈRES-SUR-SEINE



Sandrine Louvet Créatrice Pâtissière CONFECTION DE GÂTEAUX ET PÂTISSERIES SUR-MESURE









🚺 06 62 45 99 84 🚇 contact@chemingourmand.fr 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER 🔊 WWW.CHEMINGOURMAND.FR



Artisan Fleuriste

9 rue Georges Herrwyn 78270 Bonnières-sur-Seine 01 30 93 09 01

# E-S-M

Entreprise tout corps d'état

# Brayann Wouenzell Gérant

Tél: 01 30 98 91 75 - Mob: 07 61 77 97 40

Wouenzellbrayann@gmail.com



Chemin du bout de l'Île 78840 Freneuse





# wouenzellbrayann.site-solocal.com

Madani Immobilier

agencemadani@orange.fr

14, avenue de la République 78270 Bonnières-sur-Seine

Vente de Biens • Estimastions gratuites • Financements personnalisés Prêt gratuit d'un véhicule pour votre déménagement





# Nous vous proposons

# **SUR COMMANDE:**

- Viande de bœuf en caissette de 10 kg
- Viande de veau en caissette de 10 kg

# A L'HEURE DE LA TRAITE (7h30-9h et de 17h-18h30)

- du lait cru entier (prévoir votre contenant)

# **DES ŒUFS FRAIS**

- Boite de 6 œufs
- Boite de 24 œufs
- Boite de 12 œufs
- Boite de 30 œufs
- Boite de 18 œufs

Pour commander ou avoir quelques renseignements, vous pouvez contacter Émilie au 06.08.12.55.89



**VOTRE BOUTIQUE** 

# Jeff de Bruges

3 Rue Saint Jacques 27200 Vernon



# **BATISERVICES**

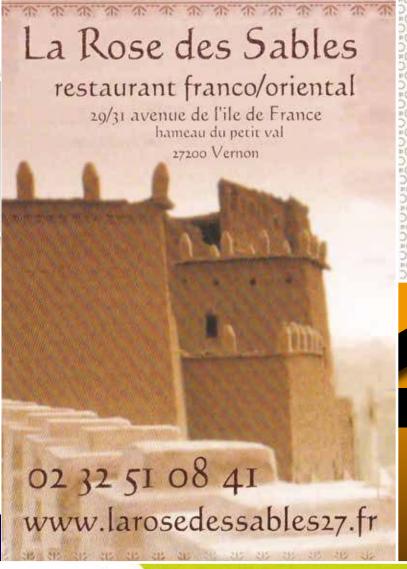
SARL

Plomberie -Chauffage Couverture - Ramonage



Tél.: 01.30.93.39.14

63,rue Marcel Sembat 78270 Bonnières-sur-Seine



# URGENT RECHERCHE DE BIENS

Contactez Sandrine LE MADEC au 06.22.00.76.79

# **CENTURY 21.**

Eure & Patrimoine

92 A Rue Isambard 27120 PACY SUR EURE 02.32.26.13.10 eure-patrimoine@century21 fr

# ESTIMATION OFFERTE

# Institut Or & Line

Venez profiter de soins esthétiques et moments de détente près de chez vous!

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS, du lundi au dimanche de 8h30 à 22h

17 bis allée des Châtaigniers, 78270 Notre-Dame-de-la-Mer 06 07 81 99 44 06 61 11 60 36 orbeauty3@gmail.com









# **SAINT LOUIS AUTO MOTO ECOLE**

(AM-A1-A2-A-B-AAC-CS-B96-BE)

EVREUX 25 rue Saint Louis . 27000 09.81.67.82.44

> VERNON 41 rue Sainte Geneviève . 27200 09.81.67.13.48

> > PACY SUR EURE 69 rue Edouard Isambard . 27120 09.82.57.47.76

> > > BONNIERES SUR SEINE 27 avenue de la République . 78270 09.81.43.76.48

# **EUROPE NAUTIQUE**

**Patrick GANTOIS** Bateau école gantois-patrick@hotmail.fr

27 avenue de la République 78270 Bonnières sur Seine 06 32 18 24 72







MAIRIE DE NOTRE-DAME-DE-LA-MER

≥ 1 place de la Mairie 78270 NOTRE-DAME-DE-LA-MER

2 01 30 93 06 16 secrétariat@ndlm78.fr